

**SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)**  
**Avocats**

56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE  
Tél : 04.50.97.21.81  
[contact@fallion-dubreuil-avocats.fr](mailto:contact@fallion-dubreuil-avocats.fr)

**Vente aux enchères publiques**  
**à MEGEVE (74)**  
dans l'ensemble immobilier dénommée  
**« Les chalets en Allard »**  
**Chalet Airelles**  
127, allée sous Allard,  
lieudit « Les Mourets » à DEMI-QUARTIER,

**Un duplex de 81,68 m<sup>2</sup> de surface au sol  
(60,58 m<sup>2</sup> Loi Carrez)  
au deuxième et troisième étages  
avec deux balcons et un box**

**Mise à prix :**

**SIX CENT MILLE EUROS  
(600 000 €), frais en sus  
avec baisse de mise à prix d'un quart, puis de la moitié  
en cas de désertion d'enchères**

Le **JEUDI 5 FEVRIER 2026 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

A la requête de **SELARL MJ SYNERGIE**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 160 000,00 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 538 422 056, ayant son siège social 136 cours Lafayette 69003 LYON, pris en son établissement 5 rue François Morel 74200 THONON LES BAINS, représentée par l'un de ses gérants en la personne de Maître François-Charles DESPRAT, intervenant en qualité de liquidateur désigné par jugement du Tribunal judiciaire de BONNEVILLE en date du 19 octobre 2022, à la liquidation judiciaire de la SCI GAPHI, ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

### **Désignation des biens**

Sur la commune de **MEGEVE** (74), dans l'ensemble immobilier dénommé « **Les Chalets en Allard** » 127 allée Sous Allard et à DEMI-QUARTIER lieudit « **Les Mourets** », cadastré sur la commune de MEGEVE section AB n° 47 et les 333/4.190èmes indivis de la voie de desserte cadastrée section AB n° 32, 33, 34, 50 et 196 et sur la commune de DEMI-QUARTIER, section A n° 1808 et les 333/4.190èmes indivis de la voie de desserte cadastrée section A n° 1812,

Dans le bâtiment A dénommé **CHALET AIRELLE** situé 151 allée Sous Allard, les lots suivants :

**Le lot numéro 34** : un appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage et duplex du bâtiment, côté sud-est, portant la référence 34, d'une superficie de 60,58 m<sup>2</sup> loi Carrez et d'une surface totale au sol de 81,68 m<sup>2</sup>, comprenant une entrée avec placard, une cuisine, une salle de séjour avec un balcon et cheminée, un WC et un escalier pour accès au duplex (troisième étage) qui comprend une mezzanine, deux chambres avec placard dont une avec un balcon, une chambre mansardée, une salle de bains, un WC, un débarras.

**Le lot numéro 3** : un box situé au sous-sol du bâtiment côté portant la référence 3.

**Occupation** : les lieux sont libres de toute occupation et de tout bien mobilier.

**Syndic de copropriété** : La copropriété a pour syndic la SAS BOAN & Cie, dont le siège social est 219 route de Sallanches 741120 DEMI-QUARTIER – MEGEVE (Tél. : 04 50 21 13 74 – email : [syndic@agenceboan.com](mailto:syndic@agenceboan.com)

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Frédérique NEGRI, commissaire de justice de la SAS SAGE et Associés, le 9 septembre 2025, annexé au cahier des conditions de la vente.

**Visite** : Par commissaire de justice, le vendredi 16 janvier 2026 de 16 heures à 17 heures.

**Enchères** : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **60 000,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

**Renseignements** :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE (04.50.25.48.00)**, où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 24 octobre 2025 et du PV de description y annexé (RG N° 25/01867)
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL, avocats et sur <https://avoentes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>**

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 10 décembre 2025  
SELARL F.D.A